

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

35-178

DECRET N° 93-076 DU 16 Avril 1993
portant détachement de ~~Monsieur~~
BOUITY (Jacques) auprès des Institutions
Financières des Pays de la communauté
Economique Européenne et de l'Organi-
sation de Coopération et de Développe-
ment Economique à Paris.

(REGULARISATION)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 83-628 du 18 Juillet 1983 portant
détachement de Monsieur BOUITY Jacques auprès de l'Organi-
sation des Nations-Unies pour le Développement Industriel à
Paris ;

Vu le décret n° 92-975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92-978 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : ~~Monsieur~~ BOUITY (Jacques), Secrétaire des
Affaires Etrangères, est placé en position de détachement,
avec siège à Paris, auprès des Institutions Financières des
Pays de la Communauté Economique Européenne et de l'Orga-
nisation de Coopération et de Développement Economique
pour y exercer les fonctions de Délégué du Congo.

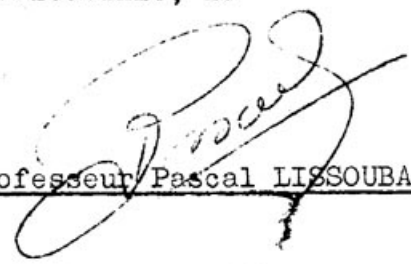
Article 2 : La rémunération de ~~Monsieur~~ BOUITY Jacques, qui
a rang d'Ambassadeur, est prise en charge par le Budget de
l'Etat.

.../...

Article 3: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ BOUITY (Jacques), sera enregistré, publié au Journal Officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera.~~ /-

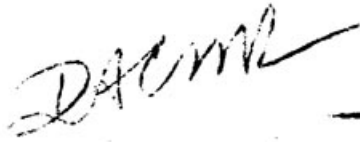
Fait à Brazzaville, le 16 Avril 1993

Par le Président de la République,


Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Claude Antoine da COSTA.-


Clément MOUAMBA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères, de la Coopération
et de la Francophonie,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Benjamin BOUNKOULOU.-


Jean-Prosper KOYO.-